

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, June 26, 2025

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:30 a.m. [ET], pursuant to rule 12-13 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[*English*]

Vincent Labrosse, Clerk of the Committee: Honourable senators, as clerk of the committee, it is my duty to preside over the election of the chair. I am ready to receive nominations to that effect.

Senator Ringuette: I move that Senator Dalphond be chair of this committee.

Mr. Labrosse: Are there any other nominations?

It is moved by the Honourable Senator Ringuette that the Honourable Senator Dalphond do take the chair of this committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Mr. Labrosse: I declare the motion carried, and I invite Senator Dalphond to take the chair.

Senator Pierre J. Dalphond (Chair) in the chair.

The Chair: Thank you very much for the trust you have put in me. I hope I will meet your expectations.

[*Translation*]

Thank you for that trust. It is a pleasure to chair this committee. Without further ado, we will move on to the other items on the agenda.

Item 2 deals with the election of a deputy chair. Pursuant to the motion adopted by the Senate on June 17, the Standing Committee on Rules, Procedure and the Rights of Parliament is empowered to elect up to three deputy chairs. We will now proceed to the election of the deputy chairs. I am ready to receive a motion to that effect, starting with the Conservatives.

[*English*]

Senator D. M. Wells: I would like to nominate Senator Batters as deputy chair.

The Chair: Are there any other nominations for the Conservative position? Seeing none, I declare Senator Batters by acclamation. Welcome.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 26 juin 2025

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd’hui, à 9 h 30 (HE), conformément à l’article 12-13 du *Règlement du Sénat*, pour organiser les activités du comité.

[*Traduction*]

Vincent Labrosse, greffier du comité : Honorables sénateurs, à titre de greffier du comité, je dois présider à l’élection de la présidence. Je suis prêt à recevoir des candidatures à cet effet.

La sénatrice Ringuette : Je propose que l’honorable sénateur Dalphond soit élu président du comité.

Mr. Labrosse : Y a-t-il d’autres candidatures?

L’honorable sénatrice Ringuette propose que l’honorable sénateur Dalphond soit élu président du comité. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d’adopter la motion?

Des voix : D'accord.

Mr. Labrosse : Je déclare la motion adoptée et j’invite l’honorable sénateur Dalphond à prendre place dans le fauteuil.

Le sénateur Pierre J. Dalphond (président) occupe le fauteuil.

Le président : Merci beaucoup de m'accorder votre confiance. Je vais tâcher d'être à la hauteur de vos attentes.

[*Français*]

Merci de cette marque de confiance. C'est un plaisir de présider ce comité. Sans plus tarder, nous allons passer aux autres articles à l'ordre du jour.

L’article n° 2 a trait à l’élection d’un vice-président. Conformément à la motion adoptée le 17 juin par le Sénat, le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement peut élire jusqu’à trois vice-présidents, donc nous allons maintenant procéder à l’élection des vice-présidents ou des vice-présidentes. Je suis prêt à recevoir une motion à cet effet, en commençant par les conservateurs.

[*Traduction*]

Le sénateur D. M. Wells : Je propose que la sénatrice Batters soit élue vice-présidente.

Le président : Y a-t-il d’autres candidatures pour le siège conservateur? Comme il n'y en a pas, je déclare la sénatrice Batters élue par acclamation. Bienvenue, sénatrice Batters.

I now move to the Canadian Senators Group.

Senator Tannas: I nominate Senator Downe for deputy chair.

The Chair: Are there any other nominations for the Canadian Senators Group? I see none. I declare Senator Downe elected by acclamation. Welcome.

Now for the ISG?

[*Translation*]

I move that Senator Pierrette Ringuette be deputy chair for the Independent Senators Group.

The Chair: Are there any other nominations? Seeing none, I declare Senator Ringuette elected by acclamation. Hear, hear.

That concludes the creation of the Subcommittee on Agenda and Procedure. We will now move on to regular motions and resolutions:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair and the three deputy chairs; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses and to schedule hearings.

Senator Petitclerc: Mr. Chair, I would like to move a fairly straightforward amendment to paragraph 2 of motion 3. I have the amendment here to distribute.

[*English*]

It's a very simple amendment that will provide that the motion be amended by replacing the words "be empowered to make decisions on behalf of" with "responsible for considering and consulting with." I will wait for everyone to have a copy of the amendment.

I'm proposing that we change that language to provide language that will align with the rules on subcommittees. Basically, this language now about "be empowered to make decisions on behalf of" could give the impression that steering has the power to make all of these decisions, so it's a very broad mandate. When we look at the rules on subcommittees, rule 12-12(6) says:

A subcommittee shall report to the committee that appointed it.

Passons au Groupe des sénateurs canadiens.

Le sénateur Tannas : Je propose que l'honorable sénateur Downe soit élu vice-président.

Le président : Y a-t-il d'autres candidatures pour le Groupe des sénateurs canadiens? Puisque je n'en vois aucune, je déclare le sénateur Downe élu par acclamation. Bienvenue, sénateur Downe.

Passons au Groupe des sénateurs indépendants.

[*Français*]

Je propose que la vice-présidence pour le Groupe des sénateurs indépendants soit assurée par la sénatrice Pierrette Ringuette.

Le président : Y a-t-il d'autres nominations? Je n'en vois pas, alors je déclare la sénatrice Ringuette élue par acclamation. Bravo!

Ceci conclut la formation du Sous-comité du programme et de la procédure. Nous allons maintenant passer aux motions et résolutions habituelles :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président et des trois vice-présidents;

Que le sous-comité soit autorisé à prendre les décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter des témoins et à établir l'horaire des audiences.

La sénatrice Petitclerc : Monsieur le président, j'aimerais proposer un amendement assez simple, au paragraphe 2 de la motion n° 3. J'ai ici l'amendement, que l'on peut distribuer.

[*Traduction*]

C'est un amendement très simple qui propose de modifier la motion par substitution du passage « soit autorisé à prendre des décisions au nom du » par le passage « ait la responsabilité de consulter le ». Je vais attendre que tout le monde ait reçu le texte de l'amendement.

La reformulation que je propose cadre mieux avec les dispositions du Règlement applicables aux sous-comités. La formulation actuelle, « soit autorisé à prendre des décisions au nom du », peut donner l'impression que le comité directeur a le pouvoir de prendre tout type de décision. C'est un mandat très vaste. Parmi les dispositions sur les sous-comités, il y a l'article 12-12(6) :

Un sous-comité fait rapport au comité qui l'a nommé.

It really aligns both. This is something that we had done in SOCI when I was chair of SOCI and when Senator Omidvar was also chairing SOCI, so I wanted to propose this in this committee.

The Chair: Thank you, Senator Petitclerc.

[*Translation*]

Are there any questions or comments?

[*English*]

Senator Batters: I have been on the Rules Committee since I started in the Senate 12 and a half years ago. I know some other committees have potentially had this amendment included in their initial motions, but we never have. This is the Rules Committee, and we actually have situations where we have had to have the steering committee be able to make decisions on behalf of the committee. Without that wording in any fashion in it, that takes away the primary function, in some ways, of the steering committee.

Of course, if there were ever uncertainty or no consensus with the steering committee, then matters are brought back to the full Rules Committee for discussion, debate and decision with the full committee. In particular, with this committee, every single member of steering is actually a deputy chair as compared to other committees where certain members are chair or deputy chair and others are just steering members. That actually empowers every single member of steering at a deputy chair level, at least.

I just think of the number of times we have had to make decisions at steering to ensure that we get meetings properly set up and witnesses invited. Sometimes we have witnesses from overseas that we have to make special accommodation for, as we did just last fall.

If we take out those words “make decisions on behalf of,” then it doesn’t really give the subcommittee any ability to make decisions, which is the purpose of it. It’s been well used. We haven’t had any issues at this committee with steering not acting in the best interests of the committee. Of course, any disputes can always go to the full committee as a whole.

Senator Tannas: I don’t have very much to add. I do have the same concerns as Senator Batters. One of the reasons why many of us advocated to have three deputy chairs was that we were expecting that these management committees would delegate the work — and there is a lot of work — to the steering committee.

I understand the provenance of this. It seems quite elegant, actually, that it would be at Social Affairs that they would strive for a wide-consensus-consultative kind of a thing. This is a

L’amendement fait concorder les deux textes. Le comité SOCI a apporté cette modification lorsque la sénatrice Omidvar et moi-même en assumions la présidence. Je voulais donc la proposer au comité du Règlement.

Le président : Merci, sénatrice Petitclerc.

[*Français*]

Y a-t-il des commentaires ou des interventions?

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : Je siège au comité du Règlement depuis mon arrivée au Sénat, il y a 12 ans et demi. D’autres comités ont apporté cet amendement à leur motion initiale, mais pas nous. Étant donné la nature de notre mandat, dans certaines situations, nous comptons sur le comité directeur pour prendre des décisions en notre nom. La modification du libellé a pour effet de supprimer ce qui constitue en quelque sorte la fonction principale du comité directeur.

Évidemment, en cas d’incertitude ou d’absence de consensus avec le comité directeur, le comité du Règlement en entier se saisit de la question pour en discuter, en débattre et prendre une décision. Au comité du Règlement, chaque membre du comité directeur est aussi vice-président, contrairement à d’autres comités, où certains membres sont présidents ou vice-présidents, tandis que d’autres sont seulement membres du comité directeur. Chaque membre du comité directeur assume donc un rôle au moins au niveau de la vice-présidence.

Il suffit de penser au nombre de fois où notre comité directeur a dû prendre des décisions pour que les séances soient organisées correctement et que des témoins soient convoqués. Parfois, comme nous l’avons fait l’automne dernier, nous devons prévoir des mesures spéciales lorsque nous avons des témoins qui viennent de l’étranger.

La suppression du passage « prendre des décisions au nom du » prive le sous-comité de sa capacité à prendre des décisions, donc de sa raison d’être. Cette capacité a toujours été employée à bon escient. Nous n’avons jamais constaté que le comité directeur agissait à l’encontre des intérêts du comité du Règlement, d’autant plus que les différends, le cas échéant, peuvent toujours être soumis au comité en entier.

Le sénateur Tannas : Je n’ai pas grand-chose à ajouter. Je partage les préoccupations de la sénatrice Batters. Nous étions plusieurs à recommander que trois personnes assument la vice-présidence parce que nous savions que les comités comme le nôtre allaient déléguer les tâches de gestion — qui sont passablement lourdes — au comité directeur.

Je comprends ce qui sous-tend cet amendement. Ce n’est pas une coïncidence que ce soit le comité des affaires sociales qui ait l’élégance d’adopter une formule fondée sur un vaste consensus

business committee where we are delegating that authority to the steering committee to help us with the agenda. If we don't like it, we can always, on a case-by-case basis, pull that authority back and make the decision for ourselves.

I'm new to the Rules Committee, but I'm not new to some of the other administrative committees that have a lot of work, and I anticipate this committee is going to have a lot of work. One of the reasons why I was interested in being here is that there is a lot of work that needs to be done over the next while in the examination, fine-tuning and even heavy tuning of our rules.

I am very much in favour, at this point, of delegating the authority to help shape our agenda and get on with it rather than consulting on every single decision. Thank you.

The Chair: Thank you.

Senator D. M. Wells: Senator Petitclerc, thank you for bringing this to the floor for discussion because it's the kind of thing that the Rules Committee should be discussing as part of the regular business as well. It's entirely appropriate for us to have this discussion now.

I'm in agreement with Senator Batters and Senator Tannas. All parties are represented on steering, so there is an assumption within our system that if a party is represented somewhere, that there's some level of consultation or agreement among their caucus, whether it's formal or informal. That's why we break it down by caucus or group rather than seniority, gender or some other categorization.

The Senate is different from the House in that we can challenge our Speaker. We make that parallel here. On the floor, if the Speaker makes a ruling, the chamber can challenge that and it can be overturned. I've seen that. I would think it would be the same way here in committee — or in any committee — where the committee can overturn any ruling, decision or granted empowerment by the steering committee. It's almost like a consultation after the fact. If steering makes a decision to have a witness or to have a visit somewhere or some decision they make, that can always be overturned via the consultative process and vote by the full committee. Having that consultative approach before, I think, it adds process and time.

I am not on steering. I nominated Senator Batters, and I was happy to do so. She's far better than I would be. If steering is making a decision on a study, location to visit or witnesses to have, then it's never a decision by steering until it comes back to the committee. That adds process, that adds time, and that's why

et sur la consultation. Les comités administratifs comme le nôtre délèguent à leur comité directeur le pouvoir de les aider à mettre en œuvre leur programme. Si nous ne sommes pas d'accord, nous pouvons toujours, au cas par cas, reprendre ce pouvoir et prendre la décision nous-mêmes.

Je suis nouveau au comité du Règlement, mais je siège depuis longtemps à d'autres comités administratifs dont la charge est très lourde, et j'anticipe que ce comité aura beaucoup de travail. Je souhaitais siéger au comité du Règlement entre autres parce que je sais qu'il y aura beaucoup de travail à abattre dans les mois à venir sur l'examen de nos règles et sur les petits et grands ajustements qu'il faudra y apporter.

Dans l'état actuel des choses, je suis nettement en faveur d'une délégation des pouvoirs qui nous aiderait à établir notre programme et à le mettre en œuvre. Il faut éviter d'avoir à tenir des consultations avant chaque décision. Merci.

Le président : Merci.

Le sénateur D. M. Wells : Sénatrice Petitclerc, merci d'avoir proposé cet amendement parce que c'est le genre de choses dont le comité du Règlement devrait discuter dans le cadre de ses travaux réguliers. Cette discussion est tout à fait appropriée à ce stade.

Je suis d'accord avec la sénatrice Batters et avec le sénateur Tannas. Puisque tous les partis sont représentés dans les comités directeurs, nous pouvons présumer, dans notre système, que des consultations ont été tenues ou qu'un certain consensus a été atteint, de manière formelle ou informelle, au sein des caucus respectifs. Voilà pourquoi nous préconisons une ventilation par caucus ou par groupe plutôt que selon des catégories comme l'ancienneté ou le sexe.

Le Sénat est différent de la Chambre parce que les sénateurs peuvent contester la présidence. Il y a un parallèle à faire. En chambre, lorsque le Président rend une décision, cette décision peut être contestée et infirmée. Je l'ai constaté. J'ai tendance à penser que cela s'applique aussi au comité du Règlement — ou dans n'importe quel autre comité — et que celui-ci peut annuler une décision prise ou rendue par le comité directeur ou un pouvoir accordé à ce comité. Ce serait comme une consultation a posteriori. Si le comité directeur prend la décision d'inviter un témoin ou d'organiser une mission ou n'importe quelle autre décision, cette décision peut toujours être infirmée au moyen du processus de consultation et d'un vote du comité en entier. Par contre, la tenue de consultations en amont a pour effet d'alourdir et d'allonger le processus.

Je ne siège pas au comité directeur. J'ai appuyé avec plaisir la nomination de la sénatrice Batters. Elle fera le travail bien mieux que je le ferais. Si le comité directeur prend une décision sur une étude à réaliser, un endroit où se rendre ou un témoin à convoquer, cette décision doit toujours être avalisée par le

we have the rule to empower, so we can get on with our business, and it can always be challenged after the fact.

Having been in business most of my life, any time there is a process where a decision by committee is established, it takes time, and we are here to get things done. That's the hope, and I think this will be counter to that. Thank you.

Senator Ringuette: I want to thank Senator Petitclerc, Senator Batters, Senator Tannas and Senator Wells for their input.

However, in regard to the argument of adding a process and time, it should be a normal function of steering — i.e. the chair and the three deputy chairs — to consult with the members. It becomes a collaboration issue, and it also becomes a transparency issue that I very much would like for us to engage in.

I've been on this committee for many years, and I certainly hope that, in at least the next year, we do engage in collaboration and transparency and making things happen instead of delaying and delaying and delaying. We have to change the culture of how we do or not do things in this committee, and I believe that this is part of it. We should seek to be collaborating and being transparent about how we do it.

God forbid — and excuse my language — but what is wrong with consulting with the members of this committee in regard to witnesses, agenda and hearings? It's all part of being more collaborative and more transparent. I do hope, chair, that if we vote on this, that senators around this table will understand that this is not a delaying process. This is moving forward into a modern way for this committee to undertake its work.

[Translation]

The Chair: For those colleagues who have just joined us, we are discussing an amendment to the motion regarding the steering committee's power to prepare the witness list and the committee's work plan. Senator Petitclerc moved an amendment that has just been shared with you. You are now up to date. That is where we were in our discussion.

comité. Tout cela alourdit et allonge le processus. Voilà pourquoi il existe une règle qui nous permet de déléguer des pouvoirs afin de mieux nous consacrer à nos travaux et qui nous permet aussi, de toute façon, de contester les décisions après coup.

Pour avoir passé presque toute ma vie dans le monde des affaires, je sais que les processus comportant des décisions prises par un comité sont chronophages. Or, nous avons des choses à accomplir. C'est ce que nous espérons faire, et je pense que cet amendement ne cadre pas vraiment avec nos aspirations. Merci.

La sénatrice Ringuette : Je tiens à remercier les sénatrices Petitclerc et Batters et les sénateurs Tannas et Wells de leurs observations.

Toutefois, concernant l'argument selon lequel cela aurait pour effet d'alourdir et d'allonger le processus, je dirais que consulter les membres du comité devrait faire partie des fonctions normales du comité directeur — c'est-à-dire du président et des trois vice-présidents. C'est une question de collaboration, mais aussi de transparence et j'aimerais beaucoup que nous nous engagions dans cette voie.

Je siège à ce comité depuis de nombreuses années et j'espère sincèrement que, au moins au cours de la prochaine année, nous ferons preuve d'un esprit de collaboration et de transparence et que nous ferons avancer les choses au lieu de les retarder indéfiniment. Nous devons changer la culture qui oriente la façon dont nous faisons ou ne faisons pas quelque chose au sein de ce comité, et je crois que c'est un élément. Nous devons chercher à collaborer et à faire preuve de transparence quant à notre façon de procéder.

À Dieu ne plaise — et vous m'excuserez de m'exprimer ainsi —, mais qu'y a-t-il de mal à consulter les membres du comité au sujet des témoins, du programme et des audiences? La collaboration et la transparence n'en seraient qu'améliorées. J'espère sincèrement, monsieur le président, que si nous votons sur la question, les sénateurs ici présents comprendront qu'il ne s'agit pas ici de ralentir le processus et de retarder les choses. Il s'agit d'adopter une approche moderne pour que ce comité puisse faire son travail.

[Français]

Le président : Pour les collègues qui viennent de se joindre à nous, nous sommes en train de discuter d'un amendement à la motion concernant le pouvoir du comité directeur de faire la liste des témoins et de préparer les horaires pour le comité. La sénatrice Petitclerc a proposé un amendement qui vient de vous être remis. Vous êtes maintenant à jour. C'est là que nous en étions dans notre discussion.

[English]

Senator Petitclerc: Thank you, colleagues, for your comments and input. I want to add a few things.

Language is important. The language in the rules is clear that a subcommittee — and steering is a subcommittee — shall report to the committee that appointed it. So there is responsibility, and we all agree with that.

I want to go back because, Senator Tannas, you talked about SOCI and its experience. I know that many other committees are also adopting and amending motion 3 with that same wording, and I want to share a little bit of that experience in SOCI, which, as we all know, is a very demanding committee.

At the time when we had this motion amended and that way of functioning, we had some very heavy and difficult legislation and studies — we had COVID-19 — and we figured out that it's about being collaborative — which we are already, I agree with that. It was simple to find ways to make quick turnaround decisions by communicating with the members via memos, emails or simply saying, "If you do not have an issue, this is what we propose, this is the work plan and this is the witness list." In fact, I dare say that it was very much appreciated by the steering members and by all members of the committee.

I just wanted to put that on the floor and emphasize again that this reflects the rules that we have now. I understand the nature of this committee might be a little bit different, but I think the role and responsibility to consult, report and communicate is the same for all committees.

Senator Busson: To add to the discussion around this item, for the information of this group, the POFO committee adopted this motion yesterday. It was not to take any power away from steering; it was, indeed, to recognize the fact that everyone on a committee in the Senate should have a voice. We talk all the time about committees being one of the most important parts of our work, and we wanted to recognize the fact that everyone on the committee should have a voice. Ultimately, steering does the planning and is in charge of setting the agenda but, with the consultation of the group, it makes it a viable and empowered committee.

Senator Batters: To respond to a few things on this, first of all, certainly we always do consult. I've been the deputy chair on the Conservative side of this committee for the last three years, and I've always taken it upon myself to ensure that I discuss things that are coming forward that they need to know about with my colleagues in my group and with my entire caucus as well. Certainly, I can say that everyone in our group does have a voice

[Traduction]

La sénatrice Petitclerc : Je vous remercie de vos observations, chers collègues. Je voudrais ajouter quelques éléments.

Les mots sont importants. Le Règlement dit clairement qu'un sous-comité — et le comité directeur en est un — doit faire rapport au comité qui l'a nommé. Une responsabilité lui incombe donc et nous nous entendons tous là-dessus.

Je voudrais revenir sur un point, sénateur Tannas, car vous avez parlé du comité SOCI et de son expérience. Je sais que bien d'autres comités adoptent et modifient également la motion n° 3 en utilisant la même formulation et je voudrais parler un peu de l'expérience du comité SOCI, dont les travaux sont, comme nous le savons tous, très exigeants.

Au moment où nous avons modifié la motion et adopté ce mode de fonctionnement, nous examinions des mesures législatives et des questions très lourdes et difficiles — nous étions en pleine pandémie de COVID-19 — et nous avons compris qu'il fallait collaborer. Et nous le faisons déjà, j'en conviens. Il était facile de trouver des moyens de prendre des décisions rapidement en communiquant avec les membres en utilisant des notes de service, des courriels ou simplement en disant « si vous n'y voyez pas d'inconvénient, voici ce que nous proposons, voici le plan de travail et la liste de témoins ». En fait, j'ose dire que cela plaisait beaucoup aux membres du comité directeur et à tous les membres du comité SOCI.

Je tenais simplement à le souligner et à rappeler que le libellé proposé correspond aux règles en vigueur. Je comprends que ce comité soit quelque peu différent, mais je pense qu'il incombe à tous les comités de consulter, de faire rapport et de communiquer.

La sénatrice Busson : Je veux ajouter un élément sur ce point et dire, à titre d'information pour le groupe, que le comité POFO a adopté cette motion hier. Le but n'était pas de retirer quelque pouvoir que ce soit au comité directeur. Il s'agissait plutôt de tenir compte du fait que tous les membres d'un comité sénatorial devraient avoir leur mot à dire. Nous répétons sans cesse que les comités sont l'un des éléments les plus importants de notre travail et nous voulions souligner que tous les membres d'un comité devraient pouvoir s'exprimer. Au bout du compte, c'est le comité directeur qui s'occupe de la planification et qui est chargé d'établir le programme, mais en consultant le groupe, il rend le comité viable et outillé.

La sénatrice Batters : Je veux m'exprimer sur quelques points. Tout d'abord, nous consultons toujours nos collègues. Je suis vice-présidente de ce comité pour les conservateurs depuis trois ans et je me suis toujours fait un devoir de discuter avec les membres de mon groupe et avec l'ensemble de mon caucus des questions qui sont soulevées et dont ils doivent être informés. Je peux affirmer que tous les membres de notre groupe ont leur mot

that is part of the Rules Committee, and even the larger Conservative team has a voice. I think that's usually the responsibility of the person that's been assigned to be the steering member for that committee. Everyone has very busy schedules, and they might have other committees that they take that role with, but for the Rules Committee, that's the responsibility of the person that sits at steering.

As well, let's remember that this committee has 15 members. It's one of the biggest committees we have. If you had a small committee, like perhaps one of the committees that has nine members, that would be difficult enough, but then to involve 15 members, especially when we do not have any hybrid meeting capacity for a full committee meeting — steering has that ability, because it's not a full committee hearing, but we don't have any ability.

For example, when we go away for the summer, we're going to have the situation where, all summer long, I imagine, as steering, we might actually need to have a couple of meetings to determine the future agenda and the inviting of witnesses and getting committee meetings set up. If we had to wait to do all of that until we came back in the fall or, perhaps, have a full meeting where everyone in this committee had to come back during the summer just to have a meeting where people felt they were consulted with, that consultation can absolutely take place outside of things.

I want to remind members who might be new to this committee that last fall we had considerable witness testimony. We had a witness from the House of Lords. We had a witness from the French Senate. We were able to set all of those witnesses up, even with their demanding parliamentary schedules. They were able to attend by Zoom, but senators, even if they're committee members, cannot attend by Zoom. We were able to get all of those things set up, even with their demanding parliamentary schedules, because of the speed that we were able to move by having steering meetings determine that.

Certainly, members of the committee were able to and did provide considerable input into who should be witnesses for those types of meetings, but it didn't impede anything. Simply the fact that we didn't have those six words in our motion didn't mean that we didn't already feel responsible in considering and consulting with.

The difference here in taking out the words "be empowered to make decisions on behalf of," if you don't have that in, then what power does your steering committee actually have? I think those are actually important words to have in there because then the committee does get to make decisions on behalf of the full committee. If you don't have those words in, then everything has to be actually decided, potentially, by the full committee.

à dire concernant le Comité du Règlement et que même l'ensemble de l'équipe conservatrice a son mot à dire. Je pense que cette responsabilité incombe généralement à la personne qui a été désignée comme membre du comité directeur pour ce comité. Tout le monde a un emploi du temps très chargé et peut avoir ce rôle dans d'autres comités, mais pour le Comité du Règlement, cette responsabilité incombe à la personne qui siège au comité directeur.

N'oublions pas non plus que ce comité compte 15 membres. C'est l'un de nos plus grands comités. Si vous aviez un petit comité, comme l'un de ceux qui comptent neuf membres, ce serait déjà assez difficile, mais avec 15 membres, surtout lorsque nous n'avons pas la possibilité de tenir une réunion hybride pour le Comité du Règlement dans son ensemble... Le comité directeur a cette possibilité, car il ne s'agit pas d'une audience de l'ensemble du comité, mais nous ne l'avons pas.

Par exemple, lorsque nous partirons pour la pause estivale, je pense que le comité directeur devra probablement se réunir à deux ou trois reprises pendant cette période afin de déterminer le programme à venir, d'inviter des témoins et d'organiser les réunions du comité. Si nous devions attendre notre retour à l'automne pour faire tout cela ou, peut-être, tenir une réunion qui nécessiterait que tous les membres du comité reviennent pendant l'été juste pour qu'ils aient tous le sentiment d'avoir été consultés, cette consultation pourrait tout à fait avoir lieu en dehors de ce cadre.

Je tiens à rappeler aux membres qui sont peut-être nouveaux au sein de ce comité que, l'automne dernier, nous avons entendu de nombreux témoignages. Nous avons entendu un représentant de la Chambre des lords et un représentant du Sénat français. Nous avons pu organiser la venue de tous ces témoins, malgré leur emploi du temps de parlementaires très chargé. Ils ont pu participer par Zoom, ce que les sénateurs, même s'ils sont membres d'un comité, ne peuvent pas faire. Nous avons pu organiser tout cela, malgré leur emploi du temps de parlementaires très chargé, grâce à la rapidité avec laquelle nous avons pu agir parce que c'est le comité directeur qui a pris les décisions.

Certes, les membres du comité ont pu donner leur avis sur la sélection des témoins pour ce type de réunions, mais cela n'a rien entravé. Le simple fait que le passage en question ne figurait pas dans notre motion ne signifiait pas que nous ne nous sentions pas déjà responsables de consulter le comité.

La différence ici, si l'on supprime « soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité », c'est que si ces mots ne figurent pas dans le texte, votre comité directeur est autorisé à faire quoi, en fait? Je pense que ces mots sont importants, car ils permettent au comité directeur de prendre des décisions au nom de l'ensemble du comité. Si ces mots ne figurent pas dans le texte, tout doit alors être décidé, en principe, par l'ensemble du comité.

The Chair: Thank you, Senator Batters.

Senator Burey: Good morning, everyone. It was not my intention to speak at my first meeting. I think Senator Dalphond would say, "Well, you were wrong on that, too."

In any event, I'm just going by the process. Thank you for bringing this amendment and, as well, to all the speakers on it and for bringing up the issue of being inclusive and collaborative, which I think are foundational for the Senate.

I'm thinking about consistency, and I don't think that we are wanting to go down a road where we do one-off things. I've been on three committees this morning, AGFO, SOCI, and this Rules Committee, and the wording is exactly the same. I know that may come up at our meeting, but why are we doing this one-off at every committee? If we are going to have consistency across the Senate, we really need to not just bring something — this is substantial. Let us look at it. This could be something that we would get in the package for every single committee, knowing that committees are the masters of their own fate, but we can't be doing one-offs, is what I say.

That would be my addition to this discussion.

Senator Tannas: I just want to make clear that one of the reasons I wanted to join this committee was because there had been some stories that those of us who weren't on the committee had heard about paralysis here because of lack of consensus. I would just say that one of the reasons why I supported the idea of multiple deputy chairs here was to give steering committee that atmosphere by which they could make difficult decisions.

This happens at CIBA a lot. It used to be a consensus thing at CIBA. It isn't anymore. The chair, when they report to the full committee on decisions that they've made, they will say, "We were not in full agreement," or, "There was a division within steering." If this committee is operating properly, I expect that we will hear a lot about steering decisions that were difficult and contentious, and that's what I want to see. That's what I want to hear. That allows us to focus on what the issues are and discuss them when they come and when they're contentious and not leave them paralyzed at steering.

We've agreed to the multiple deputies, not for added pay, just for fun, and we expect work out of this steering committee, and we expect decisions out of this steering committee, and we are free, then, to question them and revisit them at the committee on an as-needed basis.

Le président : Merci, sénatrice Batters.

La sénatrice Burey : Bonjour à tous. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole à ma première réunion. Je pense que le sénateur Dalphond dirait que j'ai eu tort à cet égard aussi.

Quoi qu'il en soit, je me fie au processus. Je vous remercie d'avoir présenté l'amendement. Je remercie aussi tous les intervenants qui se sont exprimés sur le sujet. Merci d'avoir soulevé la question de l'inclusion et de la collaboration, qui sont, à mon avis, fondamentales pour le Sénat.

Je pense à l'uniformité et je ne pense pas que nous souhaitions nous retrouver dans une situation où nous faisons des interventions ponctuelles. J'ai siégé à trois comités ce matin, soit les comités AGFO et SOCI et le Comité du Règlement, et la formulation est exactement la même. Je sais que cela pourrait être soulevé à notre réunion, mais pourquoi apportons-nous cette modification de façon ponctuelle dans chaque comité? Si nous voulons assurer une certaine uniformité au sein du Sénat, nous ne devons pas simplement... C'est important. Examinons la question. Nous pourrions apporter la modification aux règles de tous les comités. Je sais que les comités sont maîtres de leur destinée, mais je veux dire que nous ne pouvons pas intervenir de façon ponctuelle.

Voilà ce que j'ajouterais à la discussion.

Le sénateur Tannas : Je tiens à préciser que j'ai voulu me joindre à ce comité, entre autres raisons, parce que ceux d'entre nous qui ne faisaient pas partie du comité avaient entendu dire que l'absence de consensus entraînait une certaine paralysie au sein du comité. J'ajouterais simplement que j'ai notamment appuyé l'idée d'avoir plusieurs vice-présidents au sein du comité pour donner au comité directeur une atmosphère qui permettrait à ses membres de prendre des décisions difficiles.

Cela se produit souvent au sein du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, qui faisait autrefois appel au consensus, mais ce n'est plus le cas. Lorsqu'il rend compte à l'ensemble du comité des décisions qui ont été prises, le président précise si les membres n'étaient pas tous d'accord ou s'il y a eu dissidence au sein du comité directeur. Si notre comité fonctionne correctement, je m'attends à ce que nous entendions souvent parler de décisions qui ont été difficiles et litigieuses au sein du comité directeur. C'est ce que je veux voir et entendre, car cela nous permet de cerner les problèmes et d'en discuter lorsqu'ils se présentent et lorsqu'ils sont litigieux, plutôt que de les laisser bloquer les progrès du comité directeur.

Nous avons accepté les multiples vice-présidents non pas pour la rémunération supplémentaire, mais juste pour le plaisir, et nous nous attendons à ce que le comité directeur fasse son travail et prenne des décisions, que nous serons ensuite libres de remettre en question et de réexaminer au sein du comité s'il y a lieu.

I'll leave it there, chair. Thank you for a second chance.

The Chair: I don't want to interrupt the discussion — far from it — but I must inform you that we have to leave the room around 10:15 maximum because there is another organizing committee meeting at 10:30 in this very room.

Senator Dean: I'm supportive of this change of language. I've only ever sat at one or two Rules Committees. My own sense is that this is not designed or driven by anything in particular that's happened at this committee. I think that there is a sense that at some committees at some time — without, perhaps, intention or any malice — the step of fully involving members on the committee is missed. I think that this proposal is intended as a reminder to steering but to also highlight this issue to members of committees that porosity between steering and members is really important.

It's a flag to all committee members, to committee chairs and to steering that this is an operating style that we would like to see and we should see, but at times there is unevenness. Evenness is good, and the expectation across all committees that there will be as much consultation as possible is useful. We've all had to do, as chairs, some consultation with members around tour dates and issues associated with road trips. We do that comfortably by email. It doesn't require a digitized meeting. It's a quick memo out stating the change of course, or it's proposed that we'll also go to Thunder Bay. It's generally a good practice. As a matter of course, it's a good thing to remind people of what best practices are in committee activities.

The Chair: After Senator Wells speaks, sensing that there will be no consensus, I will call a vote. I will have a question before the vote.

Senator D. M. Wells: You could always send it to steering for a decision.

The usual practice on any committee, when there's a study or legislative review, is that you would make the call, and if anyone has any witnesses, line them up. I know, in our caucus, we do that through our steering member, because that's where the decisions and organization is done. That's an efficient way to do it. I don't know what other caucuses or groups do. Again, like Senator Batters, I've been on this committee since I got here, and that seems to work.

Je vais m'arrêter ici, monsieur le président. Je vous remercie de m'avoir donné une seconde chance.

Le président : Je ne veux pas interrompre la discussion — loin de là —, mais je dois vous informer que nous devrons quitter la salle au plus tard à 10 h 15 parce qu'une réunion d'organisation d'un autre comité aura lieu à 10 h 30 dans cette salle.

Le sénateur Dean : J'appuie ce changement de libellé. J'ai seulement fait partie du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement à une ou deux reprises, mais je n'ai pas l'impression que cette modification est motivée par un événement précis qui se serait produit au sein du comité. Je pense plutôt qu'on a l'impression que dans certains comités, sans qu'il y ait nécessairement mauvaise intention ou malveillance, le processus consistant à faire participer pleinement les membres du comité n'est parfois pas respecté. Je pense que cette proposition vise à rappeler au comité directeur, mais aussi aux membres des comités, que la porosité entre le comité directeur et les membres du comité est un élément très important.

De cette façon, nous indiquons clairement à tous les membres des comités, aux présidents des comités et aux comités directeurs que c'est un mode de fonctionnement que nous aimerais adopter et que nous devrions adopter, mais que ce n'est pas toujours uniforme. L'uniformité est une bonne chose, et il est utile que tous les comités s'attendent à ce qu'on les consulte le plus souvent possible. À titre de présidents, nous avons tous dû consulter les membres de nos comités au sujet des dates des déplacements et des questions liées aux voyages et nous le faisons facilement par courrier électronique. Il n'est donc pas nécessaire d'organiser une réunion. Nous pouvons, par exemple, envoyer une note de service rapide qui indique un changement de cap ou qui propose d'ajouter Thunder Bay à l'itinéraire. C'est généralement une bonne façon de procéder. Bien entendu, il est bon de rappeler aux gens les pratiques exemplaires qui s'appliquent aux activités des comités.

Le président : Comme j'ai l'impression qu'il n'y aura pas de consensus après l'intervention du sénateur Wells, je vais demander un vote. Je vais poser une question avant le vote.

Le sénateur D. M. Wells : Vous pourriez toujours l'envoyer au comité directeur pour qu'une décision soit rendue.

Habituellement, dans le cadre d'une étude ou d'un examen législatif menés au sein d'un comité, on lance un appel et si des membres souhaitent proposer des témoins, ils seront ajoutés à la liste. Dans notre caucus, par exemple, nous le faisons par l'entremise d'un membre du comité directeur, car ce comité est responsable des décisions et de l'organisation. C'est une façon efficace de procéder. Je ne sais pas ce que font les autres caucuses ou les autres groupes. Encore une fois, comme la sénatrice Batters, je fais partie du comité depuis mon arrivée, et cela semble fonctionner.

To Senator Burey's point that there should be consistency among all committees, that's a great idea. I think that's right. I sit on the steering committee of two other committees. I sit on two other committees, and I'm on steering of both, and we haven't addressed this at all because the system works by not addressing it. I've sat on steering committees for years. That's how we do things. In fact, I don't think I've had any challenges from the committee on decisions of steering because the process is also in place where the committee can challenge.

I see this as a redundancy which causes that additional layer of work, question and time. If anyone wanted to delay things, this would be a great opportunity to do it, by challenging steering rulings all the time.

That's my comment on it, thank you.

[Translation]

The Chair: I'm going to let Senator Mégie ask a question, but I think we have to wrap this up because we won't have time to get through the organization meeting.

Senator Mégie: I just have a question for Senator Petitclerc. Is that a change that would be made each time Parliament opens? If things are changed now, is it a definitive change that would apply to every session? Does it mean that we wouldn't have to have this discussion again? Is that a definitive change?

Senator Petitclerc: Thank you for the question, Senator Mégie. The change is an amendment to paragraph 2 of motion 3 on today's agenda. Obviously, when the committee holds another organization meeting, unless the basic motion itself changes — which is a change that could be considered or even made through this committee.... Yes, the Social Affairs Committee has made the change twice, and a number of committees have made the change since yesterday. I don't know whether that answers your question.

Senator Mégie: It does. Thank you.

The Chair: It is not a change to the Senate Rules; it is a change to the rules of this committee.

It was mentioned earlier that the Social Affairs Committee worked that way during the four years of the last session. Do I understand correctly that the steering committee would send out the list of witnesses and ask the committee members by email whether they approved the list or whether they had comments or

Quant au point soulevé par la sénatrice Burey, à savoir qu'une certaine uniformité devrait exister entre tous les comités, je trouve que c'est une excellente idée. Je pense qu'elle a raison sur ce point. Je fais partie du comité directeur de deux autres comités. Je fais partie de deux autres comités, et je fais également partie du comité directeur de chacun de ces comités, et nous n'avons pas du tout abordé cette question, car le système fonctionne même si nous ne l'abordons pas. Je fais partie de comités directeurs depuis des années. C'est la façon dont nous procérons. En fait, je ne pense pas avoir eu à faire face à des contestations de la part d'un comité au sujet de décisions du comité directeur, car le processus permettant au comité de contester est déjà en place.

Je considère donc qu'il s'agit d'une redondance qui requiert du travail, des questions et du temps supplémentaires. De plus, cela donnerait à une personne qui souhaite ralentir un processus une excellente occasion de le faire en contestant sans cesse les décisions prises par le comité directeur.

C'est tout ce que j'avais à dire sur la question. Je vous remercie.

[Français]

Le président : Je vais permettre à la sénatrice Mégie de poser une question, mais je pense qu'on devra conclure, parce qu'on n'aura pas le temps de passer à travers la réunion d'organisation.

La sénatrice Mégie : C'est juste une question que je pose à la sénatrice Petitclerc. Est-ce que c'est un changement qu'on va faire à chaque rentrée parlementaire? Si on change les choses maintenant, est-ce un changement définitif pour chaque session? On n'aura pas à refaire cette discussion? Est-ce que c'est un changement définitif que l'on apporte?

La sénatrice Petitclerc : Merci pour la question, sénatrice Mégie. Ce changement est un amendement à la motion du paragraphe 2 de la motion n° 3 aujourd'hui. Évidemment, quand on se retrouve avec une autre réorganisation de comité, à moins que le texte de base ne change lui-même — ce qui est un changement qu'on pourrait envisager ou qui pourrait même ce faire à travers ce comité-ci... Effectivement, c'est quelque chose qu'on a refait deux fois au Comité des affaires sociales et qui s'est fait dans plusieurs comités depuis hier. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

La sénatrice Mégie : Oui. Merci.

Le président : Ce n'est pas un changement aux règles du Sénat, c'est un changement aux règles de ce comité.

On a mentionné un peu plus tôt que le Comité des affaires sociales fonctionnait de cette façon durant la dernière session au cours des quatre dernières années. Est-ce que j'ai bien compris que ce que le comité directeur faisait, c'est d'envoyer la liste des témoins et demander aux membres du comité par courriel si la

suggestions, and if not, the list would be deemed approved? Alternatively, was it necessary to hold a formal committee meeting to approve the list?

Senator Petitclerc: No, not at all. To put it very simply, I would say that the practice Senator Wells explained earlier is exactly what is being sought with this amendment. If that is already being done, it is just a matter of aligning the language with the practice; each committee implements the practice differently.

The Social Affairs Committee decided to share the information and ask members whether they had any objections or any witnesses to propose. It was really just a communication mechanism. We also held a few extra in camera meetings to examine those issues together, which is an excellent practice, in my humble opinion. It did not make the experience on the Social Affairs Committee more annoying on either side; quite the opposite.

The Chair: If I understand your proposed amendment correctly, it would not be necessary to hold a full committee meeting with all the members to approve the list. Instead, the list could be sent to the committee members, who would get 24 or 48 hours, since sometimes deadlines are short, and sometimes there is more time. If it's done in July, there is time because we meet in September, but if it's done at the start of October, when the meeting is scheduled for three days later, we will have to move quickly. There is flexibility, and there is no need to hold a formal committee meeting to approve the list.

Senator Petitclerc: Absolutely. Again, I am referring to my own experience, and I am also looking at the wording of the amendment.

[*English*]

... “be responsible for considering and consulting” . . .

[*Translation*]

As I understand the amendment, it is not binding; quite the opposite.

The Chair: Thank you. I think I should call the vote. We may have a recorded vote because, from what I am seeing, I don't believe there will be agreement. I will ask the clerk to proceed with a recorded vote.

Senator Saint-Germain: Could you please check who is and who is not a voting member of the committee?

liste était approuvée ou s'il y avait des commentaires ou des suggestions, sinon la liste serait réputée approuvée? Ou alors fallait-il faire une réunion officielle du comité pour approuver la liste?

La sénatrice Petitclerc : Non, pas du tout. Je dirais très simplement que ce que le sénateur Wells expliquait comme fonctionnement tout à l'heure, c'est exactement ce que nous demande ce vocabulaire. Si on le fait déjà, il s'agit seulement d'aligner le langage avec une certaine pratique; les mécanismes sont différents pour chaque comité.

Au Comité des affaires sociales, le mécanisme qu'on avait adopté, c'était de communiquer l'information et demander si les membres n'avaient pas d'objection ou s'ils avaient des témoins à proposer. Donc, c'était vraiment juste un mécanisme de communication. On a aussi, à quelques reprises, tenu quelques réunions à huis clos de plus pour examiner ces questions ensemble, ce qui, de toute façon, est une excellente pratique, à mon humble avis. Il n'y a pas eu d'irritants de part et d'autre pour ce qui est de l'expérience du Comité des affaires sociales; au contraire.

Le président : Si je comprends bien votre proposition, cela ne signifierait pas qu'il faut absolument faire une réunion de tous les membres du comité pour approuver la liste, mais qu'on pourrait plutôt l'envoyer aux membres du comité et leur donner 24 ou 48 heures, parce que parfois, les délais sont courts alors que parfois, on a du temps. Si on le fait au mois de juillet, on aura du temps, parce qu'on se verra en septembre, mais si on le fait au début d'octobre, alors que la réunion doit se tenir trois jours plus tard, il faudra aller vite. Donc, il y a de la flexibilité, et il n'est pas nécessaire de tenir une réunion formelle du comité pour approuver la liste.

La sénatrice Petitclerc : Absolument. Encore une fois, je me réfère à mon expérience, et je regarde aussi la formulation de l'amendement.

[*Traduction*]

...« soit responsable de considérer et de consulter... »

[*Français*]

Donc, ce n'est pas contraignant, selon ce que j'entends; au contraire.

Le président : Merci. Je pense qu'on devrait passer au vote. On va peut-être tenir un vote nominal, parce que je crois et je vois qu'on ne s'entendra pas. Je demanderais donc à notre greffier de procéder à l'appel nominal.

La sénatrice Saint-Germain : Pouvez-vous vérifier qui est membre et qui n'est pas membre votant de ce comité, s'il vous plaît?

[English]

Mr. Labrosse: I will read out the list of members who are present and eligible to vote: the Honourable Senator Batters, the Honourable Senator Burey, the Honourable Senator Busson, the Honourable Senator Dalphond, the Honourable Senator Dean, the Honourable Senator Downe, the Honourable Senator Mégie, the Honourable Senator Petitclerc, the Honourable Senator Ringuette, the Honourable Senator Saint-Germain, the Honourable Senator Surette, the Honourable Senator Tannas, the Honourable Senator Wells (Newfoundland and Labrador) and the Honourable Senator White.

[Translation]

The Chair: Let us vote. Go ahead, Mr. Labrosse.

[English]

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Abstention.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Burey?

Senator Burey: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Busson?

Senator Busson: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dean?

Senator Dean: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Downe?

Senator Downe: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Mégie?

Senator Mégie: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Petitclerc?

Senator Petitclerc: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Ringuette?

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Saint-Germain?

Senator Saint-Germain: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Surette?

[Traduction]

M. Labrosse : Je vais lire la liste des membres du comité qui sont présents et qui ont le droit de voter : l'honorable sénatrice Batters, l'honorable sénatrice Burey, l'honorable sénatrice Busson, l'honorable sénateur Dalphond, l'honorable sénateur Dean, l'honorable sénateur Downe, l'honorable sénatrice Mégie, l'honorable sénatrice Petitclerc, l'honorable sénatrice Ringuette, l'honorable sénatrice Saint-Germain, l'honorable sénateur Surette, l'honorable sénateur Tannas, l'honorable sénateur Wells (Terre-Neuve-et-Labrador) et l'honorable sénatrice White.

[Français]

Le président : Procédons au vote. Allez-y, monsieur Labrosse.

[Traduction]

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Je m'abstiens.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Burey?

La sénatrice Burey : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Busson?

La sénatrice Busson : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dean?

Le sénateur Dean : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Downe?

Le sénateur Downe : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Mégie?

La sénatrice Mégie : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Petitclerc?

La sénatrice Petitclerc : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Ringuette?

La sénatrice Ringuette : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Saint-Germain?

La sénatrice Saint-Germain : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Surette?

Senator Surette: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Wells?

Senator Wells: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator White?

Senator White: Yes.

Mr. Labrosse: Yeas, 8; nays, 5; abstentions, 1.

[Translation]

The Chair: I declare the amendment carried.

We will now vote on the motion as amended. Is there consensus to adopt it as amended?

[English]

I declare the amendment adopted. We are now moving to the vote on the motion as amended.

Are we okay to adopt the motion on division?

Senator Batters: Recorded vote.

The Chair: Recorded vote.

Senator Batters: Well, it's powerless. I don't want to vote yes to it.

The Chair: This vote is about the motion on the subcommittee power, as amended.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Burey?

Senator Burey: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Busson?

Senator Busson: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dean?

Senator Dean: Yes.

Le sénateur Surette : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Wells?

Le sénateur Wells : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice White?

La sénatrice White : Oui.

M. Labrosse : Voici le résultat du vote : huit voix pour, cinq voix contre et une abstention.

[Français]

Le président : Je déclare l'amendement proposé adopté.

On va maintenant voter sur la motion telle qu'elle a été modifiée. Est-ce qu'il y a consensus pour l'adopter telle qu'elle a été modifiée?

[Traduction]

Je déclare l'amendement adopté. Nous passons maintenant au vote sur la motion modifiée.

Est-il convenu d'adopter la motion avec dissidence?

La sénatrice Batters : Je demande un vote par appel nominal.

Le président : Vous demandez un vote par appel nominal.

La sénatrice Batters : Il n'a aucun pouvoir. Je ne veux donc pas voter pour la motion.

Le président : Le vote en cours concerne la motion modifiée sur le pouvoir du sous-comité.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Burey?

La sénatrice Burey : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Busson?

La sénatrice Busson : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dean?

Le sénateur Dean : Oui.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Downe?

Senator Downe: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Mégie?

Senator Mégie: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Petitclerc?

Senator Petitclerc: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Ringuette?

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Saint-Germain?

Senator Saint-Germain: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Surette?

Senator Surette: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Wells?

Senator Wells: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator White?

Senator White: Yes.

Mr. Labrosse: Yeas, 9; nays, 4; abstentions, 0.

[Translation]

The Chair: I declare the motion as amended carried.

On to motion 4.

[English]

Will someone move:

That the committee publish its proceedings.

Senator Busson moves the motion. Are we in agreement?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

The next motion is:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of experts as may be required by the work of the committee; and

M. Labrosse : L'honorable sénateur Downe?

Le sénateur Downe : Non.

M. Labrosse : L'honorale sénatrice Mégie?

La sénatrice Mégie : Oui.

M. Labrosse : L'honorale sénatrice Petitclerc?

La sénatrice Petitclerc : Oui.

M. Labrosse : L'honorale sénatrice Ringuette?

La sénatrice Ringuette : Oui.

M. Labrosse : L'honorale sénatrice Saint-Germain?

La sénatrice Saint-Germain : Oui.

M. Labrosse : L'honorale sénateur Surette?

Le sénateur Surette : Oui.

M. Labrosse : L'honorale sénateur Wells?

Le sénateur Wells : Non.

M. Labrosse : L'honorale sénatrice White?

La sénatrice White : Oui.

M. Labrosse : Il y a 9 « oui », 4 « non » et aucune abstention.

[Français]

Le président : Je déclare la motion telle qu'elle a été modifiée adoptée.

Passons à la motion n° 4.

[Traduction]

Quelqu'un peut-il proposer la motion suivante :

Que le comité fasse publier ses délibérations.

La sénatrice Busson propose la motion. Est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

La prochaine motion se lit comme suit :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

Senator Ringuette moves. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

On to motion 6. You have the motions in front of you, don't you? We are short on time, so —

Senator Batters: I think you should read it. It involves public funds, and the public would want to know what it is.

The Chair: Motion 6 reads:

That, pursuant to section 6(1), chapter 3:05 of the Senate Administrative Rules, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chairs, and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 7(1), chapter 3:05 of the Senate Administrative Rules, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chairs, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chairs.

Do I have a mover for that motion? Senator Dean. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Motion 7 reads:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

Do I have a mover? Senator Wells moved. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Motion 8 reads:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to — may I dispense?

Que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et d'ébauches de rapports.

La sénatrice Ringuette propose cette motion. Est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

Passons à la motion n° 6. Vous l'avez sous les yeux, n'est-ce pas? Le temps file rapidement, alors...

La sénatrice Batters : Je pense que vous devriez la lire. Il est question d'engager des fonds publics, et je pense que le public souhaite connaître la teneur de cette motion.

Le président : La motion n° 6 se lit comme suit :

Que, conformément à l'article 6(1), chapitre 3:05 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement au président, aux vice-présidents et à la greffière du comité;

Que, conformément à l'article 7(1), chapitre 3:05 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement au président, aux vice-présidents et à la greffière du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, dans les cas relatifs aux services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement au président et aux vice-présidents.

Quelqu'un peut-il proposer cette motion? Le sénateur Dean la propose. Est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

La motion n° 7 se lit comme suit :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

Quelqu'un peut-il proposer cette motion? Le sénateur Wells la propose. Est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

La motion n° 8 se lit comme suit :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à... Me permettez-vous de ne pas lire le reste?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Batters: I'm sorry, chair, but the public doesn't get to hear it unless you read it.

[Translation]

The Chair: On to motion 8. Senator Mégie moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

1) determine whether any member of the committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998, and

2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

Shall Senator Mégie's motion carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The motion is adopted.

On to witness expenses. Senator Ringuette moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable expenses related to the appearance of one witness per organization upon application, but that the chair be authorized to approve expenses of a second witness from the same organization should there be exceptional circumstances.

Shall the motion carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Motion 10 concerns communications. Senator Downe moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to direct communications officer(s) assigned to the committee in the development of communications plans and products where appropriate and to request the services of the Senate Communications Directorate for the purposes of the promotion of their work; and

Des voix : D'accord.

La sénatrice Batters : Pardonnez-moi, monsieur le président, mais le public ne peut pas en prendre connaissance si vous ne la lisez pas.

[Français]

Le président : Passons à la motion n° 8. La sénatrice Mégie propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la Politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998, et

2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité fasse rapport à la première occasion de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

Est-ce que cette motion de la sénatrice Mégie est adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : La motion est adoptée.

Passons aux dépenses des témoins. La sénatrice Ringuette propose :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat régissant les frais engagés par des témoins, le comité puisse rembourser les dépenses raisonnables liées à la comparution d'un témoin par organisme qui en fait la demande, mais que la présidence soit autorisée à approuver le remboursement des dépenses d'un deuxième témoin du même organisme dans des circonstances exceptionnelles.

La motion est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : La motion n° 10 porte sur les communications. Le sénateur Downe propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à diriger le travail des agents de communication affectés au comité pour l'élaboration de plans et de produits de communication, s'il y a lieu, et à demander les services de la Direction des communications du Sénat pour promouvoir leur travail; et

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its proceedings, at its discretion.

Shall the motion carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The motion is adopted. That brings us to other business.

Senator Saint-Germain: I would like to speak on other business, and I will do so in English.

[*English*]

First, I want to congratulate the members of our steering committee. I've noticed that you have all agreed to be collegial, and I do believe that our members in every group will be very interested in contributing to this committee and making some proposals.

I want to insist on the importance for this committee to be very efficient, and I have in mind the considerable work that has been done, notably during the previous Parliament. I would invite the members of the steering committee to consider having a plan that would lead to conclude, as soon as possible, important work that has done and — I will use the words of Senator Batters — “the considerable amount of witnesses” that we heard during the previous Parliament.

Three important files died on the Order Paper. On updating the committee's mandate, we've done a lot of work and heard expert witness from Canada and from other parliaments. While reviewing the committee schedule for efficiency, we had proposed a pilot project. The Clerk of the Senate was in agreement with that, and it has influenced the latest iteration of this plan. We should also conclude on the status and rights of the unaffiliated senators. That is very important.

I would invite you to ensure that this committee meets regularly, at least once every other week and, when necessary, every week. Once again, to be democratic, we need to meet and make decisions on a majority basis because consensus is giving the right to veto to only one person.

I trust that given your commitments for collegiality and efficiency, you will improve the reputation of this committee within the Senate, and then we will make sure that we are efficient and helpful rather than inefficient and, at the end of the day, useless. I hope that Canadians will be very happy with the results we will bring during this Parliament.

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre la diffusion des délibérations publiques du comité par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux et à sa discrédition.

La motion est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : La motion est adoptée. Nous en sommes aux autres affaires.

La sénatrice Saint-Germain : J'aimerais intervenir sur les autres affaires, et je vais le faire en anglais.

[*Traduction*]

Tout d'abord, je tiens à féliciter les membres de notre comité directeur. J'ai remarqué que vous avez tous accepté de travailler dans un esprit de collégialité, et je suis convaincue que les sénateurs de chaque groupe seront très enclins à contribuer au travail de ce comité et à formuler des propositions.

J'insiste sur le fait qu'il est important que ce comité soit très efficace, et je pense à cet égard au travail considérable qui a été accompli, notamment au cours de la législature précédente. J'invite les membres du comité directeur à envisager un plan qui permettrait de mener à bien, dans les meilleurs délais, les travaux importants qui ont été entamés et dans le cadre desquels nous avons entendu — je vais reprendre les mots de la sénatrice Batters — « un nombre considérable de témoins » au cours de la législature précédente.

Trois études importantes sont mortes au Feuilleton. En ce qui concerne la mise à jour des mandats des comités, nous avons accompli beaucoup de travail et entendu des témoins experts du Canada et de parlements étrangers. Lors de l'examen du calendrier des réunions de comités en vue d'en améliorer l'efficacité, nous avions proposé un projet pilote. La greffière du Sénat était d'accord avec cette proposition, qui a influencé la dernière version du plan. Nous devrions également terminer l'étude sur le statut et les droits des sénateurs non affiliés. C'est très important.

Je vous invite à veiller à ce que le comité se réunisse régulièrement, au moins une fois toutes les deux semaines, et chaque semaine, lorsque nécessaire. Je le répète, pour être démocratiques, nous devons nous réunir et prendre des décisions à la majorité, car l'unanimité donne le droit de veto à une seule personne.

Je suis convaincue que, grâce à votre engagement à l'égard de la collégialité et de l'efficacité, vous améliorerez la réputation de notre comité au sein du Sénat, et nous veillerons alors à être efficaces et utiles plutôt qu'inefficaces et, au bout du compte, inutiles. J'espère que les Canadiens seront très satisfaits des résultats que nous produirons au cours de la présente législature.

The Chair: On that note, I will have to bring the session to an end, but I want to mention two things before we close.

François Delisle is our assistant from the Library of Parliament, so I officially welcome him to the table.

The second thing is that I will mention that our meetings will be on Tuesdays from 9:30 to 11:30.

The third thing I want to mention — I said two, but it's three — is that we already have an Order of Reference from the Senate that is about Question Period with ministers. Pursuant to that order, we have to report back to the Senate by December. That means that this summer, with the collaboration of my colleagues on steering, we will prepare a plan and a list of potential witnesses that we will share with all of you during the summer to ensure that we are ready to go when we meet again in September.

Our first meeting is the first step on our journey to work as collegially as possible, always hoping that consensus will build up from open discussions. We have to be respectful of that, but sometimes it's impossible, and then, of course, the majority will decide.

Thank you very much. Thank you for your confidence. I wish you all a good summer, and we'll see you in September.

(The committee adjourned.)

Le président : Sur ce, j'aimerais mentionner deux choses avant de lever la séance.

François Delisle sera notre adjoint de recherche de la Bibliothèque du Parlement. Je lui souhaite officiellement la bienvenue.

Deuxièmement, je veux mentionner que nos réunions auront lieu les mardis, de 9 h 30 à 11 h 30.

La troisième chose que je veux mentionner — j'ai dit deux, mais il y en a trois — c'est que nous disposons déjà d'un ordre de renvoi du Sénat concernant la période des questions avec un ministre. Conformément à cet ordre de renvoi, nous devons faire rapport au Sénat d'ici décembre. Cela signifie que cet été, mes collègues du comité directeur et moi-même dresserons un plan et une liste de témoins potentiels que nous communiquerons à tous au cours de l'été afin que nous soyons prêts à nous mettre au travail lorsque nous nous réunirons à nouveau en septembre.

Notre première réunion est la première étape vers notre objectif de travailler le plus possible dans un esprit de collégialité, dans l'espoir que des discussions ouvertes favorisent l'unanimité. Nous devons respecter cette démarche, mais lorsque l'unanimité est impossible, c'est bien sûr la volonté de la majorité qui l'emporte.

Merci beaucoup. Je vous remercie pour votre confiance. Je vous souhaite un bel été. Au plaisir de vous revoir en septembre.

(La séance est levée.)
